



Direction Départementale des Territoires
et de la Mer (DDTM)
Monsieur le Directeur
19, av. de Grande-Bretagne
66 000 PERPIGNAN

Perpignan, le 26/06/2020

Objet : avis sur le projet d'arrêté préfectoral « zone de protection » pour le captage de Pia F4

Monsieur le Directeur,

Le bureau de CLE a bien pris connaissance du projet d'arrêté préfectoral concernant la délimitation de la zone de protection de l'aire d'alimentation du captage prioritaire « F4 Garoufé » sur la commune de Pia. Le Syndicat des nappes souterraines a été associé au suivi technique de cette démarche, et en a validé le contenu.

Après consultation électronique, le bureau de CLE émet un avis **favorable** concernant le projet d'arrêté. Il rappelle que si des pesticides sont bien retrouvés dans le captage F4, celui-ci est également contaminé par les nitrates à des taux supérieurs à la norme AEP. Le futur plan d'action s'attachera à traiter cette problématique. Aussi, le bureau souhaite que soit ajoutée mention de la pollution aux nitrates dans l'arrêté préfectoral.

Veillez croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma considération distinguée.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

FRANCIS CLIQUE